

**ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE**

**EUROCONTROL**

- Mesures de la Commission permanente -

**MESURE N° 15/208**

**portant désignation du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL**

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1 b) et 7.3,

Vu le Règlement du Fonds de pension EUROCONTROL (Appendice des Statuts de l'Agence), tel qu'il a été modifié par la Commission permanente le 21 octobre 2008, et en particulier son article 5, paragraphes 1 et 2,

Vu la Mesure n°14/200 de la Commission permanente portant nomination des membres du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

Vu la Mesure n°12/185 de la Commission permanente portant nomination des Président et Vice-président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

Sur proposition du Conseil de surveillance du Fonds de pension,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

**Article premier**

M. Christophe BIGAND est nommé Président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL jusqu'à la fin de son mandat de membre du Conseil (31 août 2016).

**Article 2**

M. Dimitri SERFIOTIS continue à exercer la fonction de Vice-président jusqu'à la fin de son mandat de membre du Conseil (31 août 2016).

Fait à Bruxelles, le 16.01.2015



D. RATKOVICA  
Président de la Commission